

Entrepreneurs : connaissez-vous le microcrédit professionnel ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 30/12/2022 - **Aides publiques et financements** LECTURE : 3 MINUTES

Vous voulez créer ou développer votre entreprise mais vous avez de faibles revenus, vous êtes chômeur et/ou avec une capacité de remboursement trop faible pour pouvoir solliciter un crédit auprès d'une banque ? Le microcrédit professionnel est peut-être la solution qu'il vous faut pour financer votre projet ! Explications.

Qu'est-ce que le microcrédit professionnel ?

Selon la **Banque de France** < <https://particuliers.banque-france.fr/info-banque-assurance/credit/microcredit> >, « le microcrédit est une solution de financement qui concerne les personnes qui ne peuvent obtenir un crédit bancaire classique en raison de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale ».

Plus spécifiquement, le microcrédit professionnel consiste en l'attribution de prêts d'un faible montant à des créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques.

À savoir

Il ne faut pas confondre le microcrédit professionnel accordé dans le cadre de la création ou du développement d'une activité professionnelle, et le microcrédit personnel qui a pour objet de permettre l'acquisition de biens de consommation ou d'accès à un service.

Tous les entrepreneurs peuvent potentiellement bénéficier du microcrédit professionnel

Le microcrédit professionnel s'adresse aux personnes qui veulent **créer ou reprendre une entreprise, quel que soit le secteur d'activité ou leur statut**, à condition qu'ils n'aient pas accès au financement bancaire classique et que leur activité s'exerce en France.

Microcrédit professionnel, les conditions pour l'obtenir

Les conditions suivantes sont généralement requises pour obtenir l'accord des organismes de prêt :

- ▶ l'entreprise doit être en cours de création ou doit avoir moins de cinq années d'existence et moins de trois salariés
- ▶ la personne qui sollicite le microcrédit doit le faire uniquement si elle n'a pas pu obtenir un crédit bancaire
- ▶ le besoin de financement ne doit pas excéder 12 000 €.

Concrètement, le financement issu du microcrédit professionnel est utilisé pour financer l'achat d'un stock, de matériel, d'un véhicule, de trésorerie, etc.

Quelles sont les conditions financières du microcrédit professionnel et ses modalités de remboursement ?

Le microcrédit professionnel ne peut pas dépasser 12 000 €. Il s'agit d'un **prêt rémunéré par un intérêt**, souvent au moins égal à 5 %.

À titre d'exemple, l'**association pour le droit à l'innovation économique (ADIE)** < <https://www.adie.org> > (l'un des principaux organismes accordant des microcrédits professionnels en France), propose des taux d'intérêt de 8,47 %.

Généralement, le remboursement du prêt n'excède pas **48 mois**, sauf si l'organisme prêteur accorde un différé de remboursement.

Demande de microcrédit professionnel, à qui s'adresser ?

Pour **effectuer une demande de microcrédit**, vous devez vous adresser à un organisme habilité :

- ▶ l'**ADIE** < <https://www.adie.org/> > et **Créa-Sol** < <https://www.crea-sol.fr/> > sont des associations habilitées par le code monétaire et financier à distribuer du microcrédit
- ▶ il est également possible de solliciter un microcrédit auprès de **réseaux bancaires agréés**
- ▶ vous pouvez vous tourner vers des **réseaux accompagnants** : **France active** < <https://www.franceactive.org/> >, **Initiative France** < <http://www.initiative-france.fr/> >, **Réseau Entreprendre** < <https://www.reseau-entreprendre.org/> > ou encore **BGE** < <https://www.bge.asso.fr/> >
- ▶ **internet et le microcrédit solidaire** : depuis 2010, tout particulier peut faire un don par internet en faveur d'un projet de microcrédit. Des plateformes en ligne proposent des services de financement de micro-prêts solidaires
- ▶ les **chambres de commerce** et les **chambres des métiers** : il s'agit du moyen le plus simple pour connaître l'ensemble des organismes habilités à octroyer le microcrédit professionnel près de chez vous.

Les microcrédits sur la base de données sur les aides aux entreprises

Retrouvez des microcrédits grâce au moteur de recherche d'aides-entreprises.fr :

Accédez à la base de données des aides publiques aux entreprises < <https://aides-entreprises.fr/recherche/?search=p,131,M> >

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Financement : retrouvez toutes les aides publiques sur le site Aides-entreprises.fr

Entreprises : comment se financer sans passer par les banques

Les solutions pour financer votre reprise d'entreprise

Tout savoir sur le microcrédit professionnel

Le microcrédit *sur Faciléco*

Microcrédit < <https://particuliers.banque-france.fr/info-banque-assurance/credit/microcredit> > *sur le site de la Banque de France*

Le microcrédit professionnel : une alternative en cas de refus de prêt par les banques traditionnelles < <https://www.francenum.gouv.fr/aides-financieres/le-microcredit-professionnel-une-alternative-en-cas-de-refus-de-pret-par-les> > *sur France Num*

Ce que dit la loi

Article R518-61 du Code monétaire et financier <

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072026/LEGISCTA000006185334?](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072026/LEGISCTA000006185334?etatTexte=VIGUEUR&etatTexte=VIGUEUR_DIFF&anchor=LEGIARTI000045129765#LEGIARTI000045129765)

[etatTexte=VIGUEUR&etatTexte=VIGUEUR_DIFF&anchor=LEGIARTI000045129765#LEGIARTI000045129765](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072026/LEGISCTA000006185334?etatTexte=VIGUEUR&etatTexte=VIGUEUR_DIFF&anchor=LEGIARTI000045129765#LEGIARTI000045129765) >

Thématiques : [Aides publiques et financements](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Partager la page   